



## Recherche paternite 2 hommes majeurs

Par **tangoargent**, le **28/02/2014** à **17:28**

deux personnes adultes consententes doivent elles passer obligatoirement par un juge pour demande de test génétique : il s'agit d'un jeune homme de 30 ans qui recherche son pere et pense l'avoir trouvé le seul moyen d'en etre sur le test de paternité. les 2 phommes son bien sur partant  
merci de vos réponses

Par **domat**, le **28/02/2014** à **18:51**

bsr,  
si ces 2 personnes veulent établir juridiquement et au regard de l'état civil leurs liens de paternité, il faut une action en recherche de paternité devant le tribunal qui demandera une analyse biologique.  
pour cela il faut un avocat et bien que l'enfant n'ait pas déjà une paternité existante qu'il faudrait dans ce cas contester.  
si c'est pour simplement pour savoir sans en tirer de conséquences juridiques, il vous faut trouver un laboratoire faisant ce type d'analyse mais la fiabilité de ces laboratoires n'est jamais certaine.  
cdt

Par **tangoargent**, le **01/03/2014** à **14:09**

Bonjour,  
Je vous remercie, je suppose que l'anayse doit etre fait dans le meme labo (l'un habitant dans le nord et l'autre dans le Sud de la France)certain labo sont ils plus fiable que d'autres  
Merci d'avance

Par **youris**, le **01/03/2014** à **20:25**

comme la paternité se détermine par comparaison entre les 2 ADN, il me semble logique que cela se fasse dans le même laboratoire.